

## ***Le Certificat Universitaire de Pratique Pénale 2026***

L'Atelier de Pratique Pénale et l'ISPEC (Aix Marseille Université) accueilleront leur sixième promotion en janvier 2026.

Riche des observations et suggestions recueillies auprès des cinq premières promotions, l'Atelier de Pratique Pénale propose dès janvier 2026 un programme articulé autour de trois modules abordant les savoir-être et savoir-faire indispensables à l'exercice d'une défense pénale riche de son humanisme, de sa technicité, de sa rigueur juridique et de sa capacité de résistance.

Le module 1 (3 journées) abordera, à la lumière de la pratique pénale, les fondamentaux, au travers de ce qui soutient de manière essentielle la pratique professionnelle de l'avocat : les mots, l'éthique et la déontologie, le droit et la loi.

Le module 2 (3 journées) abordera la discussion de la preuve, enjeu majeur de l'exercice de la défense pénale. L'objectif de ce module est de donner les outils techniques et pratiques pour permettre à l'avocat d'appréhender tout ce qui fait preuve en procédure pénale : comprendre l'élément de preuve pour mieux savoir le discuter voire le solliciter, acquérir des réflexes et des techniques critiques sur les éléments de preuve apportés par l'accusation, être capable d'interventions en cours de procédure sur ces questions.

Le module 3 (3 journées) est consacré à l'audience, temps ultime et singulier de la défense. C'est dans cette unité de lieu et de temps d'où s'énoncera une vérité judiciaire que se cristallisent les discussions sur la preuve et/ou sur la peine : elles nourriront l'intime conviction du juge. L'audience pénale s'anticipe, se prépare ; elle nécessite d'élaborer une stratégie, d'oser l'investir et y prendre notre place dès le début des débats, de savoir l'habiter, et bien sûr d'en maîtriser les suites.

Une dixième journée viendra conclure l'ensemble de ces acquis à la façon du *Petit Prince* de Saint-Exupéry : *Dessine-moi un avocat pénaliste...*

## CERTIFICAT DE PRATIQUE PENALE

### Programme 2026

#### MODULE 1 : LES FONDAMENTAUX

#### Jour 1 : les mots – 10 janvier 2026 Intervenant : Me Christophe BASS

Matin	Après-midi
<p><b>Accueil (45')</b> Présentation du CPP (Me Jean BOUDOT, Me Christophe BASS, Me Bruno REBSTOCK)</p> <p><b>De l'importance des mots</b> (Me Christophe BASS)</p> <p>Matière première et outil à la fois, les mots sont à l'avocat ce que les pierres furent aux premiers bâtisseurs : mal choisis ou inadaptés ils fragilisent l'édifice de la défense. Illustrée par de nombreux exemples pratiques pour choisir efficacement nos mots, cette demi-journée nous fait cheminer dans une exploration de leur sens et de leur musique.</p>	<p><b>Du travail d'écriture</b> (Me Christophe BASS)</p> <p>Exigence de clarté, exigence de rigueur, souci d'être lu et compris, empreinte du style, nous abordons ici les difficultés propres à la confection de l'écrit judiciaire dans ses différentes formes (courriers, requêtes, conclusions,...) et nous terminons par une réflexion en profondeur sur la stratégie consistant à laisser ou non une trace écrite de notre argumentation (procéduralement ou sur le fond) : quand, pourquoi, comment ?</p>

#### Jour 2 : l'éthique - 17 janvier 2026 Intervenants : Me Bruno REBSTOCK et M. le Président Fabrice CASTOLDI

Matin	Après-midi
<p><b>Avocat pénaliste, un savoir être</b> (Me Bruno REBSTOCK)</p> <p>Les dangers inhérents à la pratique pénale, le rapport aux autres, à soi, à la vérité. Auxiliaire de justice et mandataire du justiciable, quel juste positionnement ?</p> <p>Ethique et déontologie : quelles nuances, quelle plus-value ? Une contrainte ou une force ?</p>	<p><b>Ethiques croisées avocats-magistrats</b> (Me Bruno REBSTOCK et M. le Président Fabrice CASTOLDI)</p> <p>Se respecter, se faire respecter, entre estime et défiance, causes/remèdes, la juste distance, la foi du palais, le off, l'outil déontologique dans la gestion des incidents.</p>

#### Jour 3 : le droit et la loi – 24 janvier 2026 Intervenants : Doyen Jean-Baptiste PERRIER, Me Jean BOUDOT et Me Bruno REBSTOCK

Matin	Après-midi
<p><b>La critique de la légalité du procès</b> (Doyen Jean-Baptiste PERRIER et Me Bruno REBSTOCK)</p> <p><b>Les nullités</b> Détecter une nullité, les clefs de lecture procédurale d'un dossier. Effets, portée, limites, opportunité. Quel contradictoire ? L'anticipation des recours (suivi d'un exercice pratique)</p> <p><b>QPC, question préjudicielle, conclusions d'inconventionnalité</b> Quand, comment ?</p>	<p><b>Droit pénal spécial</b> <i>De l'importance d'un travail spécifique sur les termes de la loi</i> (Me Jean BOUDOT)</p> <p>Comment exploiter un texte de loi, règles d'interprétation et exemples d'utilisation des travaux préparatoires des lois (sur la base d'exemples concrets : loi FAUCHON, harcèlement moral et harcèlement sexuel, violences sexuelles et notion de contrainte).</p>

**MODULE 2 : LA DISCUSSION DE LA PREUVE**

**Jour 4 : discuter les techniques d'enquête - 31 janvier 2026**  
**Intervenants : Me Patrice REVIRON et un enquêteur**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p><b><i>L'ADN</i></b> (Me Patrice REVIRON)</p> <p>L'ADN n'est pas une preuve incontestable : plonger au cœur de l'infiniment petit avec l'un des plus grands spécialistes de cette question au niveau national, pour devenir capable d'avoir un regard critique sur cet élément de preuve, d'en avoir la maîtrise technique et scientifique, afin de savoir discuter utilement les expertises rendues en la matière.</p>	<p><b><i>Téléphones, micros et balises</i></b> (Me Patrice REVIRON et un enquêteur)</p> <p>La téléphonie, les fadets, les écoutes et captations, les sonorisations, les géolocalisations : éléments de preuves redoutables qui offrent pourtant de véritables espaces de discussions pour qui les maîtrise techniquement. Savoir lire une fadet, connaître le fonctionnement technique d'une balise téléphonique pour apprécier la valeur probatoire du bornage réalisé, avoir les bons réflexes confrontés à des écoutes, sonorisations et géolocalisations : il n'est pas d'élément de preuve qui ne puisse être confronté à une approche critique technique.</p>

**Jour 5 : comprendre les expertises – 7 mars 2026**  
**Intervenants : Me Christophe BASS, Me Elsa LOIZZO et Mme Marie-Dominique PIERCECCHI Me Patrice REVIRON et M. Philippe ESPERANÇA**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p><b><i>L'expertise pénale</i></b> (Me Christophe BASS, Me Elsa LOIZZO et Mme Marie-Dominique PIERCECCHI)</p> <p>L'expertise pénale doit être un temps de mobilisation fort de la défense : influencer sur les questions posées, savoir discuter les conclusions des experts et choisir stratégiquement le moyen de le faire.</p> <p>FOCUS : comprendre les enjeux d'une expertise médico-légale sur le vivant et sur le mort.</p> <p>Seront également abordées les expertises complexes dans des domaines méconnus (accidents collectifs d'ampleur, santé publique,...).</p>	<p><b><i>La scène de crime et les traces de sang</i></b> (Me Patrice REVIRON et M. Philippe ESPERANÇA)</p> <p>Comprendre une scène de crime et son approche policière et technique, être capable de lire et de discuter une expertise en morphoanalyse de traces de sang, sont d'autant plus essentiels à la défense que les technologies évoluent et qu'apparaissent aujourd'hui en procédure les modélisations en réalité virtuelle des scènes de crimes, et la capacité bientôt de s'y mouvoir virtuellement. L'expert Philippe ESPERANÇA, un des meilleurs spécialistes européens sur ces questions et des sciences forensiques, donnera les clefs de compréhension et de discussion nécessaires sur ces sujets.</p>

**Jour 6 : intervenir dans le recueil des preuves – 14 mars 2026**  
**Intervenants : M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI et un expert psychiatre**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p><b><i>La discussion sur les faits</i></b> (M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI)</p> <p>Les stratégies de défense en matière de demandes d'investigations, et leurs cadres procéduraux.</p> <p>La préparation par l'avocat des actes sur le fond auxquels son mandant participe personnellement (reconstitutions, confrontations, interrogatoires ou auditions,...)</p>	<p><b><i>La discussion sur les personnalités</i></b> (M. le Bâtonnier Fabrice GILETTA, Me Sondra TABARKI et un expert psychiatre)</p> <p>Focus sur les actes relatifs à la personnalité du mis en cause ou de la partie plaignante : expertises psychologiques et psychiatriques, leurs atouts et leurs limites.</p>

**MODULE 3 : L'AUDIENCE PENALE**

**Jour 7 : l'audience correctionnelle – 21 mars 2026**

**Intervenants : Me Jean BOUDOT, Me Aurélia GRIGNON, Me Capucine LANTA DE BERARD et M. le Président Fabrice NAUDE**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p><b><i>Le procès correctionnel</i></b> (Me Jean BOUDOT, Me Capucine LANTA DE BERARD et M. le Président Fabrice NAUDE)</p> <p>Faire de l'audience correctionnelle le temps essentiel de la discussion probatoire pour la défense et pas seulement le temps de l'interrogatoire du prévenu et de la plaidoirie.</p> <p>Les stratégies d'audience, les écritures <i>in limine litis</i> : nullité et demandes de supplément d'information (quand ? pourquoi ?), savoir occuper l'audience, citations de témoins et expertises privées, la gestion du contradictoire avant et pendant le procès, la gestion de l'incident.</p> <p>Accompagner une partie civile : quelle juste place, quel rapport à la vérité ?</p>	<p><b><i>Apprendre à préparer ses questions et à les poser</i></b> (Me Jean BOUDOT, Me Aurélia GRIGNON et M. le Président Fabrice NAUDE)</p> <p>Questionner l'enquêteur, questionner le témoin, questionner la partie adverse, questionner son propre client, questionner les experts,...</p> <p>Savoir identifier l'interlocuteur et l'objectif de la question. Les apports précieux du cross-examination à l'anglo-saxonne.</p> <p>FOCUS : savoir questionner un témoignage</p>

**Jour 8 : l'audience criminelle – 25 avril 2026**

**Intervenants : Me Jean BOUDOT, Me Denis FAYOLLE, Me Bruno REBSTOCK et M. Mickaël-Luc HUBERT, président de la cour d'assises de PARIS**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p><b><i>Le procès criminel</i></b> (Me Denis FAYOLLE, Me Bruno REBSTOCK et M. Mickaël-Luc HUBERT)</p> <p>L'avant procès : approche de la singularité de l'audience criminelle dans sa phase préparatoire (réunion préparatoire, pouvoirs du Président, choix des témoins, d'experts, demande de supplément d'information,...).</p> <p>Le procès et les débats : la récusation des jurés, les interventions spontanées, savoir prendre la parole quand elle ne nous est pas donnée, savoir saisir et maîtriser les moments d'audience qui peuvent faire tout basculer. Les tensions et incidents (demandes de donné acte, conclusions,...).</p> <p>Le verdict et ses règles (questions, votes,...) et l'audience civile.</p>	<p><b><i>Technique(s) de plaidoirie</i></b> (Me Jean BOUDOT, Me Denis FAYOLLE et M. Mickaël-Luc HUBERT)</p> <p>La rhétorique offre des outils d'importance majeure pour construire et porter correctement son propos d'audience : soigner son <i>éthos</i>, savoir commencer et finir, identifier avec justesse le désaccord, savoir identifier puis choisir les arguments pertinents, les adapter, les ordonner, les circonstancier, savoir leur donner un effet de présence, savoir invoquer avec justesse les émotions, maîtriser les figures argumentatives pour mieux les utiliser,... ou mieux démasquer l'argument frauduleux.</p>

**Jour 9 : la sanction – 30 mai 2026**

**Intervenants : Me Céline CARRU, un professeur d'université et Mme Frédérique IRAGNES, juge de l'application des peines**

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<p align="center"><b><i>Les peines prononcées</i></b></p> <p>(Me Céline CARRU, un professeur d'université et Mme Frédérique IRAGNES)</p>	<p align="center"><b><i>Les peines aménagées</i></b></p> <p>(Me Céline CARRU, un professeur d'université et Mme Frédérique IRAGNES)</p>
<p>L'anticipation des possibles : les peines incapacitantes, les peines aménageables, savoir évaluer, anticiper. Contre-proposer ?</p>	<p>Savoir décrypter une situation pénale (lire une fiche pénale, un casier judiciaire, état de récidive légale, confusion des peines,...).</p>
<p>Les confiscations : domaine, mise en œuvre et moyens de contestation utiles.</p>	<p>La pratique de l'application des peines : milieu fermé et milieu ouvert. Le choix d'un aménagement, rédaction et soutien de la requête, savoir documenter une requête, cohérence du projet, collaborer avec les SPIP.</p>
<p>Les dernières actualités législatives/jurisprudentielles.</p>	

<b>Jour 10 : dessine-moi un avocat pénaliste... - 6 juin 2026</b>
<b>Intervenants : Me Christophe BASS, Me Jean BOUDOT, Me Bruno REBSTOCK et M. le Professeur Philippe BONFILS</b>
<p>Pour une défense pénale efficace, audacieuse, inventive, résistante, respectueuse, exigeante, rigoureuse, indépendante, empathique,...</p>